Copropriétés : la gestion financière et comptable

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Encadrement des services copropriété; Comptables abordant la comptabilité copropriété ; Gestionnaires et collaborateurs copropriété ; Toute personne amenée à gérer la comptabilité d'une copropriété ;

PRÉREQUIS
Avoir les notions de bases de la comptabilité

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM et / ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les fondamentaux de la gestion comptable d'une copropriété
- Maitriser la réglementation relative à la tenue des comptes des copropriétés
- Cerner les enjeux de la réglementation sur ce sujet
- Nota : cette formation est complémentaire mais ne substitue pas à une formation aux logiciels comptables des cabinets syndics

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Quelques mots sur le statut de la copropriété
- Un mode de propriété spécifique
- Le cadre juridique : loi du 10 juillet 1965 et son décret d'application
- Une organisation qui impose une comptabilité adaptée
- Décret et arrêté comptables du 14 mars 2005
- Quid des associations de propriétaires (ASF, AFUL) et des unions de syndicat

La gestion comptable et financière
Le financement de la copropriété
- Le ou les budgets (de fonctionnement et travaux)
 - Contenu
 - Établissement et vote du budget
 - Modalités d'appels
- Les dépenses de la copropriété et leur répartition
 - La répartition des dépenses selon la loi
 - La répartition des dépenses selon le règlement de copropriété

Les obligations comptables de copropriété
- Une comptabilité d'engagement en partie double
- Le plan comptable spécifique de la copropriété
- Une particularité de la copropriété : deux balances
- Les principales écritures
- Autres spécificités de la copropriété impactant la comptabilité
 - Les comptes bancaires
 - Le fonds travaux
 - Le traitement des mutations
 - La gestion des sinistres
 - Les frais de recouvrement de charges
 - Délégation de pouvoir étendue au conseil syndical
 - Les honoraires annexes du contrat de syndic type et les honoraires de travaux

- Opérations de fin d'exercice
- Changement de syndic : ce qui change pour la comptabilité
- Demain : plan pluriannuel de travaux prévu par la loi Climat & Résilience

L'approbation des comptes
- Établissement des annexes
- Décomptes individuels de charges et rééditions de comptes
- L'approbation des comptes en assemblée générale

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques *(en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.